A LA CHAMBRE

LE KRACH DE LA BANQUE DES COOPÉRATIVES DE FRANCE

Le ministre des Finances a déclaré que tous les déposants pourront être remboursés

La Chambre a discuté hier matin, l'interpellation de M. Fernand LAURENT sur le krach de la Banque des Coopératives, ses causes et ses conséquences.

Le député de la Seine, après avoir déclaré que 110.000 petits déposants étaient plongés dans l'angoisse pour les 345 millions confiés par eux à la Banque fait le procès des dirigeants de la banque des Coopératives, qui attiraient la clientèle par des intérêts excessifs. D'autre part, de pseudo-coopératives faisaient une concurrence déloyale au commerce normal en esquivant les charges fiscales et en se faisant ravitailler en capitaux par la banque qui vient de faire faillite.

Ce sont les journaux socialistes eux-mêmes et les journaux d'information qui se sont indignés en apprenant que l'argent des déposants était engagé dans des affaires d'aviation, de cinéma, etc., de la manière la plus imprudente.

En réponse à une interruption de M. MAISAIS, l'orateur déclare :

« Je me tiens à la disposition du parti socialiste pour un débat contradictoire sur les affaires Stavisky, Oustric, Sabatier, Lagroellière et avec son président, M. Léon Blum, sur la vertu ». (Rires et applaudissements à droite et au centre).

M. Fernand LAURENT dit qu'il ne peut être question d'employer les fonds de la Trésorerie pour renflouer la Banque des Coopératives.

« Le côté le plus troublant, poursuit M. Fernand Laurent, de cette banqueroute, c'est que les plus gros clients ont commis une véritable escroquerie, en précipitant cette banqueroute par des retraits très importants. Le parti S. F. I. O. lui seul, a, en deux fois, retiré, quelques jours avant la fermeture des guichets, 400.000 et 480.000 francs. Les capitaines qui ont précipité ce naufrage doivent restituer à la banque les fonds retirés « in extremis ».

M. Germain MARTIN intervient :

« Je n'ai jamais été partisan du renflouement d'aucune banque ».

Le ministre des finances rend hommage aux dirigeants du magasin de gros et de la banque qui ont mis leur actif à la disposition du gouvernement pour sauver le mouvement coopératif. Tous les déposants pourront être remboursés par un régime d'obligations et par un système de mobilisation de ces obligations.

Le ministre saisira, le moment venu, le gouvernement et la Chambre de propositions pour aider les coopérateurs dignes de la sollicitude à se tirer d'affaires.

M. Fernand Laurent demande l'B3éq

M. Fernand LAURENT demande pourquoi l'Etat n'a pas engagé une action contre les déposants qui ont retiré leurs fonds alors que la banque était déjà en état de faillite et l'orateur fait confiance à cet effet au gouvernement.

Après une intervention de M. LEBRET aucun ordre du jour n'étant déposé pour sanctionner l'interpellation, le président déclare que l'incident est clos. La séance est suspendue.

LES INCIDENTS DU 31 MAI A LILLE

La séance est reprise à 11 h. 10. Le président demande au gouvernement quelle date il propose pour l'interpellation de M. RAMETTE, député communiste du Nord, sur « l'arrestation scandaleuse de 70 communistes, à Lille, le 31 mai ».

M. SARRAUT. — Le Gouvernement en demande le renvoi à la suite.

M. RAMETTE rappelle que M. Ybarnégaray était venu à Lille faire une conférence pour exalter les émeutiers du 6 février.

» Les masses ouvrières ont dit-il, voulu montrer qu'elles n'étaient pas avec MM. Henriot et Ybarnégaray ».

L'orateur communiste demande la dissolution des ligues fascistes et s'étonne que le directeur de la police ait, à Paris, fait appel aux camelots du roi contre les manifestants d'extrême gauche.

M. Ramette se livre à des attaques contre le maire de Lille et contre les jeunes gardes socialistes et s'indigne que la police ait arrêté arbitrairement des communistes et les ait transportés à 15 kilomètres de Lille, en pleine campagne, d'où ils ont dû revenir à pied.

M. Albert SARRAUT, ministre de l'Intérieur, rappelle que d'autres interpellations sont déposées sur les nombreux incidents qui se sont produits depuis quelques mois dans la rue.

« Le Gouvernement s'expliquera lors de leur discussion. Certains semblent croire que le gouvernement éprouve un plaisir sadique aux réunions qui donnent lieu à des échanges de coups et que ce serait pour lui un moyen de consolider son autorité.

» Réservant de m'expliquer complètement, je tiens à déclarer que je souhaite de tout mon cœur que l'idée de trêve qui a présidé à la constitution du ministère auquel j'ai l'honneur d'appartenir soit appliquée par tous les partis sans aucune exception .(Appl. sur de nombreux bancs). J'y trouverais, pour ma part, une satisfaction particulière, car depuis quatre mois et demi, alors que j'ai tant de charges d'administration je passe mes journées à téléphoner aux préfets pour organiser des services d'ordre afin que la liberté de réunions soit respectée.

» Depuis le 9 février, il y a eu à Paris 1.100 manifestations ou réunions ayant nécessité un service d'ordre préventif. L'agitation s'est portée en province.

M. RAMETTE. — Il suffit de dissoudre les ligues fascistes.

M. Albert SARRAUT. — Nous étudierons le problème politique et juridique. Pour l'heure, j'ai charge d'assurer les libertés publiques avec la préoccupation d'éviter le retour d'événements tragiques. Ce n'est pas une tâche aisée. Le parti communiste ne fait rien pour la faciliter non plus.

M. RAMETTE. — M. Henriot non plus.

M. SARRAUT demande que l'interpellation de M. Ramette soit jointe à celles ayant un objet analogue. Il en est ainsi décidé.

Séance levée à 12 h. 05.

LES VACANCES SCOLAIRES

Au début de la séance de l'après-midi l'ordre du jour appelle la discussion de la proposition de résolution de M. André CORNU, tendant à inviter le gouvernement à fixer chaque année les vacances scolaires de la façon suivante :

1. Pour les enseignements supérieur et secondaire, du 1er juillet au 15 septembre ; 2. Pour l'enseignement primaire : du 1er juillet au 15 septembre.

Malgré une opposition du chanoine DESGRANGES, la proposition de résolution de M. André Cornu est adoptée.

La défense du Blé

La Chambre aborde ensuite la discussion sur la défense du marché du blé.

Après quelques interventions, la discussion générale est close.

Un contre-projet de M. Jean MONTIGNY est repoussé à mains levées.

M. Camille Planche soutient le contre-projet socialiste qui n'est que la reprise de la proposition de loi déposée par le groupe socialiste le 8 mars dernier.

« Le contre-projet socialiste, ajoute-t-il, apporterait des solutions réelles à ce problème primordial ».

Le ministre rappelle que l'an dernier, les partis ont été unanimes à voter la loi du prix minimum.

« Si le projet, dit-il ne se règle pas définitivement la question des blés, il met pourtant 7 millions à la disposition du crédit agricole.

M. MONNET soutient la thèse des socialistes, dont le contre-projet est repoussé par 400 voix contre 180.

M. Raymond BERENGER soutient un contre-projet signé de ses collègues socialistes de France, fixant un prix minimum, organisant l'écoulement régulier de la récolte et le contrôle de la production, afin de combler les lacunes de la loi du 10 juillet.

Après une courte réponse de M. QUEUILLE, la suite du débat est renvoyée à ce matin.

On adopte ensuite une proposition de résolution de M. PLANCHE, tendant à inviter le gouvernement à constituer une commission chargée d'enquêter sur les importations de blés étrangers en France.

La séance est levée et renvoyée à ce matin.

LES ÉTATS-UNIS A LA CONFÉRENCE INTERNATIONALE DU TRAVAIL

On mande de Genève, qu'hier matin, à la séance de la conférence du travail, M. Butler, secrétaire général du B. I. T., a annoncé qu'il avait reçu du consul général des Etats-Unis, à Genève, une lettre lui donnant communication officielle de la résolution commune votée par les chambres des Etats-Unis : « Quant à l'acquisition par les Etats-Unis de la qualité de membre de l'organisation internationale du travail ».

M. Butler a déclaré que l'adhésion des Etats-Unis à l'organisation internationale du travail marque un tournant de l'histoire.

Au nom de la conférence, M. Justin Godard, président, a envoyé au congrès américain, au président Roosevelt et à la nation américaine le salut cordial de toutes les nations représentées dans la conférence.

M. Leggett, délégué gouvernemental de Grande-Bretagne, s'est associé aux souhaits de bienvenue adressés aux Etats-Unis.

M. Riddell (Canada), a proposé qu'une invitation de toute la conférence soit adressée aux Etats-Unis. De nombreuses délégations apportent les félicitations de leur groupe.

La séance est levée et les élections pour le renouvellement du conseil d'administration ont été ajournées à aujourd'hui, afin d'attendre la réponse des Etats-Unis, à l'invitation qui leur est adressée et dont le résultat ne fait aucun doute.

AU SÉNAT

Les débits de boissons des Régions sinistrées

Le Sénat a adopté, hier matin, en deuxième lecture, le projet de loi sur les sociétés anonymes.

Dans sa séance de l'après-midi, il a adopté un contre-projet relatif au rétablissement de certains débits de boissons dans les régions sinistrées. Ce contre-projet contient les dispositions suivantes :

« Si le débit a été détruit par des événements de guerre il pourra être ouvert dans les six mois qui suivront la réédification de l'immeuble. Il pourra, en tout cas, être transféré sur tout le territoire de la commune sur la réserve des zones protégées, au plus tard, dans les deux ans de la cessation des hostilités. Toutefois, dans les communes où, par application de la loi du 14 mars 1919, doit être établi un nouveau plan d'alignement, le délai de deux ans sera prorogé jusqu'à un an, à partir de la date de l'approbation de ce plan, ou, au cas d'approbation antérieure, à partir de la promulgation de la loi du 30 avril 1924.

» Si le débit a été détruit par fait de guerre et exproprié pour cause d'utilité publique, dans des conditions laissant au propriétaire partie de l'immeuble et la licence attachée à l'établissement, lorsque le propriétaire aura procédé en tout ou en partie dans le délai légal à la réédification de l'établissement ainsi détruit par fait de guerre et s'il est obligé, pour cela, d'utiliser des terrains voisins de la partie restant après l'expropriation pour les annexer à cette partie, il sera considéré comme continuant l'exploitation ancienne.

» La continuation de l'exploitation pourra être demandée pour les immeubles et fonds de commerce déjà réédifiés dans les six mois qui suivront la promulgation de la présente loi ».

Ce contre-projet, accepté par la commission, est adopté.

La construction des H. B. M.

L'ordre du jour appelle la première délibération sur le projet adopté par la Chambre tendant à l'achèvement du programme de construction d'habitations à bon marché et de logements à loyers moyens prévus par la loi de juillet 1928.

L'ensemble du projet est adopté à l'unanimité.

***

Le Sénat adopte ensuite une proposition de loi ayant trait aux allocations familiales et rendant obligatoire les caisses de compensation familiales. Il renvoie à la commission un projet tendant à modifier un article du code du travail relatif à la suppression du repos hebdomadaire dans le commerce de détail. Séance levée à 18 h. 50, séance lundi 15 heures. Défense du marché du blé.

A LA COMMISSION STAVISKY

L'AUDITION DE M. CHAUTEMPS

C'est seulement à 11 h. 30 qu'a commencé, vendredi matin, l'audition de M. Camille Chautemps par la commission d'enquête pour les affaires Stavisky. Auparavant, M. Ducloux, contrôleur des recherches de la Sûreté générale, avait été entendu sur un certain nombre de faits relatés au cours des dépositions précédemment recueillies.

L'ancien président du conseil a remercié la commission d'avoir bien voulu l'entendre, pour lui permettre de répondre aux calomnies dont il a été l'objet. Il a tenu à détruire les légendes qui ont couru sur les prétendues relations qu'il aurait entretenues avec Stavisky. Il n'est notamment attaché à démontrer qu'il n'avait jamais rencontré celui-ci.

Il a noté, incidemment, que s'il avait fait, en 1932, une conférence dans le troisième arrondissement dont Bonnaure est le député, c'est parce qu'il y était né et que son père avait représenté cette circonscription au Palais-Bourbon.

LA LOTERIE NATIONALE

Rappelons que le tirage de la Loterie Nationale aura lieu, comme nous l'avons annoncé, mardi prochain 26 juin.

M. LOUIS BARTHOU souligna à Bucarest l'accord complet de la France et de la Roumanie

M. Louis Barthou a reçu, hier matin, M. Maniu, ancien président du conseil, qui demeure, malgré sa retraite politique provisoire, le chef incontesté de la fraction transylvaine du parti national paysan. Le leader roumain a remercié chaleureusement le ministre des affaires étrangères des déclarations qu'il a faites à la Chambre sur l'unité roumaine.

Le ministre des affaires étrangères français a apporté ensuite à la veuve du président Duca, tragiquement assassiné en décembre dernier, l'expression de son amitié attristée et l'hommage du gouvernement français.

M. Barthou a assisté à un déjeuner offert en son honneur au cercle militaire par M. Tataresco, président du conseil.

Une déclaration de M. Barthou

M. Louis Barthou a reçu, dans la matinée, les représentants de la presse roumaine et de la presse française et leur a fait des déclarations dont voici quelques extraits

« Depuis deux jours que je suis en Roumanie, et même la journée d'hier a compté double, j'ai parcouru un pays admirable, qui m'a frappé par sa variété et sa richesse, par l'éclat de son paysage. Depuis le paysan le plus modeste jusqu'à l'intellectuel, partout, dans les gares, l'accueil a marqué une unité frappante, une unanimité extraordinaire. Ce n'est pas la personnalité du ministère qui comptait, mais le fait qu'il représentait la France, qu'il apportait le message de la France.

» Hier, j'ai eu l'honneur d'être reçu par le roi. Dans mon discours au Parlement, j'ai tenu à lui rendre hommage. Ensemble, nous avons envisagé la situation en Europe, sous tous ses aspects. Le roi est très renseigné. Il m'a parlé avec une liberté complète et m'a mis tout à fait à l'aise pour lui répondre.

» Retenez de cette conversation ce que j'en ai dit, hier, devant le Parlement roumain. Le roi, avec une fermeté d'accent qui m'a profondément touché, m'a dit que nul Roumain n'a pour la France une amitié plus sincère que lui, que nul de ses compatriotes n'était plus attaché à la France. Cela a été le point central de notre entretien.

» J'ai eu aussi une conversation très longue avec le président du conseil. Son caractère ressemble à sa physionomie, à sa figure ouverte, franche, loyale, résolue. Tel m'est apparu aussi M. Tataresco dans nos entretiens.

» Nous avons constaté l'accord de nos deux pays sur tous les problèmes franco-roumains.

» De tous cela il résulte que la France peut se réjouir de l'accueil fait à son représentant. Nulle part, il n'y a eu de voix discordantes. Certes, je n'ai pas eu à créer entre les 2 pays des relations qui existent depuis si longtemps, mais peut-être que mon voyage contribuera à les rendre plus cordiales dans l'ordre intellectuel, commercial ou politique »

Interrogé par un journaliste roumain au sujet de son voyage à Londres, M Barthou s'est borné à répondre :

« J'y apporterai des intentions, j'espère en apporter des résultats ».

Comme on lui demandait ensuite s'il devait se rendre à Rome, le ministre des affaires étrangères a simplement répondu :

« Tous les chemins ne mènent-ils pas à Rome ? ».

Un avion de transport allemand s'est abattu

Le pilote et le télégraphiste sont tués et les 5 passagers blessés

L'avion effectuant le service Cologne-Francfort-sur-le-Mein s'est abattu, hier matin, au moment où il survolait le Taunus. Les cinq passagers qu'il transportait ont été légèrement blessés, mais le pilote et le télégraphiste ont été tués.

LES OBSÈQUES DE L'AVIATEUR SALEL

Hier matin, ont eu lieu les obsèques de l'aviateur André Salel, victime, lundi dernier, d'un accident mortel en procédant aux essais d'un nouvel appareil.

Une foule émue et recueillie a assisté à la levée du corps, puis au service religieux qui s'est déroulé en l'église de Fontenay-aux-Roses.

Le ministre de l'air s'était fait représenter par un capitaine de son état-major.

Dans l'assistance on remarquait les aviateurs Costes, Sadi Lecointe, Détroyat, Réginnsi, Christian Moench, etc...

A la même heure ont eu lieu au Chesnay, près de Versailles, les obsèques du mécanicien Robin, tué au cours du même accident.

LES MUSIQUES MILITAIRES ÉTRANGÈRES A PARIS

Les musiques militaires étrangères, qui sont actuellement rassemblées à Paris, où elles se rencontrent avec la musique de la Garde Républicaine et celle des équipages de la flotte, se sont rassemblées, en grande tenue, à l'Arc de Triomphe de l'Etoile, pour rendre un hommage au soldat inconnu. Des fleurs ont été déposées par les chefs des musiques; puis, celles-ci, précédées de gardes à cheval, ont descendu la venue des Champs-Elysées jusqu'à la Concorde pour suivre ensuite les grands boulevards jusqu'à l'Opéra.

Tout au long du parcours, la foule s'est pressée pour acclamer le beau défilé des musiciens militaires étrangers.

Les musiques militaires des régiments étrangers se sont rendues vers midi devant le ministère des affaires étrangères, quai d'Orsay, et ont exécuté un concert en l'honneur de M. Gaston Doumergue, qui est venu les saluer au balcon du palais et les remercier en quelques mots

L'INTENDANT FROGÉ MAINTENU EN PRISON

M. Dieudonné, président du tribunal civil de Belfort, a pris, hier après-midi, en chambre du conseil, une ordonnance par laquelle il maintient, à nouveau, en prison pour un mois, l'intendant adjoint Frogé.

ECHOS et CARNET

CALENDRIER. — Samedi 23 juin 1934. — Soleil : lever, 3 h. 49 ; coucher, 19 h. 56 ; Lune : lever, 16 h. 6 ; coucher, 0 h. 20.
Aujourd'hui Saint-Félix. — Demain Nativité de Saint-Jean-Baptiste.

MÉTÉOROLOGIE. — Station de Lille. — Observations faites le 22 juin 1934, à 18 h. : Baromètre : 759 mm. 1 ; baisse depuis la veille à 18 h. : 0 mm. 9 ; Thermomètre : Fronde : 18.5 ; Minima : 15.6 ; Maxima : 21.2 ; Etat hygrométrique : 61 ; Hauteur d'eau tombée depuis la veille, à 18 h. : 9 mm 6 ; Direction du vent : Secteur Ouest ; Force : Très fort ; Direction des nuages : Ouest ; Etat du ciel : Très peu nuageux ; Temps probable pour aujourd'hui : Assez chaud ; Quelques pluies.

UN CONCOURS-EXPOSITION DE ROSES AU PALAIS-RAMEAU

EN HAUT : *Un coin du Palais-Rameau, hier soir pendant les derniers travaux d'installation de l'Exposition.* — EN BAS : *Trois créations de l'année : « L'Edouard Schill », la « Comtesse Vandal » et « Malar Ros ».*

C'est aujourd'hui que s'ouvre au Palais-Rameau de Lille le grand concours-exposition de roses, plantes et fleurs de saison, organisé tous les ans à pareille époque par la Société d'Horticulture du Nord de la France.

Nous sommes passé vendredi après-midi dans l'immense verrière. Déjà, roses et hortensias, pois de senteurs, pélargoniums et plantes rares arrivaient en gerbes abondantes. Il nous est donc permis d'affirmer que l'exposition de juin 1934 sera des plus variée, des plus abondante, des plus jolie.

Remarqué hier tout un échantillonnage de roses nouvelles dont nous donnerons le détail demain, et de superbes, grandioses parterres d'hortensias d'une taille peu commune.

Mais nous reviendrons sur les beautés de cette exposition, dont l'inauguration officielle aura lieu aujourd'hui, à 11 heures.

Dimanche, à 15 heures, aura lieu, d'autre part, la cérémonie de la distribution solennelle des récompenses aux lauréats de l'année 1933, dont nous avons donné le palmarès au lendemain des concours.

A 17 h. un concert sera donné par l'Harmonie « Sainte-Cécile » de Wattignies (60 exécutants). En voici le programme :

1. Néron, ouverture (Popy) ; 2. Le Bienheureux (F. Leroux) ; 3. Eglantine, valse (Andrieu) ; 4. Stances, fantaisie (Flégler) ; 5. Marche américaine, marche (Sousa) ; 6. Le Prophète, fantaisie (Meyerber) ; 7. Les vers luisants, gavotte (Wuillmann) ; 8. Louisette, polka (Hespel) ; 9. Les Arpilles, marche (Rybert) ; 10. La Marseillaise.

L'exposition sera ouverte au public aujourd'hui samedi 23 et dimanche 24 juin, jusqu'à 19 heures.

L'ÉPILOGUE DES INCIDENTS D'HÉNIN-LIÉTARD

(SUITE DE LA PREMIERE PAGE)

Ce que disent les avocats de la défense

Après une interruption de plus de deux heures, l'audience est reprise à 20 h. 20. Il y a une assistance considérable. On remarque la présence de M. Tabart-Robert, sous-préfet.

Me de Roux demande d'emblée l'acquittement de Fritsch et conteste les affirmations de Me Delvallée et même celles du Procureur de la République. Il s'étend longuement sur des circonstances politiques qui n'ont pas toujours un rapport étroit avec l'affaire d'Hénin-Liétard.

Il est maintenant 21 h. 15, Me de Roux a toujours la parole. Son éloquence produit une grande impression. Il soutient avec une grande fermeté le cas de légitime défense. Il dit sa foi en la justice des jurés.

A 22 h. 15, l'avocat parle encore. On doit, après lui, entendre Me Delestoile.

Me de Roux termine sa plaidoirie en réclamant l'acquittement des deux accusés.

Me Delestoile a renoncé à parler à la suite de la brillante plaidoirie de son confrère.

Interrogés, Fritsch a déclaré regretter la mort de Fontaine et Théry a demandé aux jurés de ne faire aucune distinction entre lui et son ami.

LE VERDICT D'ACQUITTEMENT

Le président donne ensuite lecture aux jurés de la liste des questions qui leur seront posées.

Il y en a 10 pour Fritsch et 2 pour Théry.

Le président rappelle aux jurés que Fritsch court, au maximum, la peine de mort et Théry, les travaux forcés à perpétuité

L'audience est à nouveau suspendue à 22 h. 30. Le jury se retire pour délibérer.

Les jurés ayant répondu non à toutes les questions, en conséquence Fritsch et Théry, sont acquittés.

COUR D'APPEL DE DOUAI

La contrebande

André Dupont fut surpris par les douaniers au moment où il introduisait à bicyclette du tabac belge à Condé-sur-Escaut.

Le contrebandier se rebella et porta des coups aux douaniers. Le tribunal de Valenciennes le condamna à 15 jours de prison et à deux amendes de 500 fr.

Devant la Cour, Dupont reconnaît avoir frappé le préposé, mais il prétend que ceux-ci commencèrent à le maltraiter. Le jugement d'instance est confirmé.

La rancune d'un conscrit et de son père

Après les opérations du conseil de révision à Denain, J.-B. Visse se montra mécontent de ce que son fils François eût été reconnu bon pour le service.

Le père et le fils revinrent dans leur village, à Haveluy. Là, ils rencontrèrent M. Delbecque, maire de la commune. Une algarade s'ensuivit. Les deux hommes reprochèrent violemment au maire de n'être pas intervenu en faveur du conscrit. Et ils l'injurièrent. A la suite de cette incartade, le tribunal correctionnel de Valenciennes condamna J.-B. Visse à huit jours de prison avec sursis et 100 francs d'amende, et François Visse à 100 francs d'amende.

En appel, Me Phalempin présente la défense des deux prévenus.

Après intervention de l'avocat général Dorly, la Cour rend un arrêt indulgent. Elle supprime la prison infligée au père et confirme le chiffre de l'amende.

En ce qui concerne le fils, l'amende est également maintenue, mais il obtient le bénéfice du sursis.

Une affaire de diffamation entre spirites

M. Louis Dulier, que ses démêlés avec les spirites amenèrent devant la Cour, n'est autre que le petit-fils d'Allan Kardec, écrivain français mort à Paris sous le second Empire, et qui consacra de nombreux ouvrages aux esprits, aux mediums et aux tables tournantes.

D'abord attaché aux doctrines spirites, M. Dulier, dit Kardec, brûle maintenant ce qu'il a adoré ; il donne des conférences dans toute la France et il qualifie de mystifications les pratiques de ses anciens coreligionnaires.

Au cours d'une réunion qu'il organisa au théâtre municipal de Douai, il se montra particulièrement agressif vis-à-vis de M. Forestier, président de la Fédération spirite de France.

S'étant jugé diffamé, M. Forestier poursuivit le conférencier en correctionnelle et le fit condamner à une amende aujourd'hui amnistiée et obtint 500 fr. de dommages-intérêts ainsi que deux insertions.

M. Dulier a interjeté appel de ce jugement. Devant la Cour, Me Bufquin se présente pour le prévenu et Me Philippe, spécialisé dans les causes et les choses de l'Au-delà, soutient les intérêts de la partie civile.

L'arrêt sera rendu le 29 juin.

LES ADIEUX DU GÉNÉRAL PÉTIN AUX A. C. ET ANCIENS MILITAIRES

M. le général Pétin, a fait vendredi, à 10 h. 30, au quartier général, rue Négrier, ses adieux à divers groupes d'A. C. et anciens militaires.

M. M. Olivier, prit la parole au nom des A. C. et félicita le général qui répondit en termes aimables.

A 11 h., le général reçut la délégation des anciens officiers.

Parmi les personnes présentes à ces deux anciennes amicales citons : MM. le commandant Pajot, président du Souvenir Français; Paul Priem, vice-président des Anciens du 4e R. I.; Depuyd, vice-président des Défenseurs de Lille; Foulon, président des Anciens d'Afrique du Nord et de Syrie-Silicie; Lehembre, des Anciens de la Rhénanie et de la Ruhr; Delannoy, des Croix de feu; Mailliez, président du Comité d'entente; Braconne, président des Combattants italiens; Houbron, de la Fédération des Anciens d'Orient; Novelli, président des 44-03; Pasquesoone, président des Anciens des 84e et 284e R. I.; Darthuy, président des Anciens combattants volontaires; Bauduin, président des Anciens du 137e; Olivier, président de la Fédération des Combattants du Nord; Fernand Bauer, président des Anciens du 412e, pour la première entrevue.

MM. le commandant Grotard, président de l'Association des officiers de réserve, était entouré de MM. le lieutenant-colonel Monbailly; le colonel Mirou; le capitaine Fremaux; le commandant Wimet, président des Officiers de réserve de Boulogne; le lieutenant-colonel Robyn, président des Officiers de réserve de Roubaix; le capitaine Dissaux, président des Officiers de réserve d'Armentières; le lieutenant-colonel Terquem, président des Officiers de réserve de Dunkerque, pour la seconde réception.

LES ADIEUX DE M. VERLOMME

On nous informe que M. Roger Verlomme, secrétaire général du Nord, nommé Préfet des Landes, fera ses adieux à la Préfecture du Nord, le jeudi 28 courant, à 11 h. 30.

UN ANTIMILITARISTE CONDAMNÉ A BÉTHUNE

Nous avons relaté que le nommé Albert Benoit Olszanski, 19 ans, demeurant à Lens, avait comparu la semaine dernière devant les juges de Béthune, pour distribution de tracts antimilitaristes et provocations de militaires à la désobéissance dans un but de propagande anarchiste.

Le jugement a été rendu hier, Olszanski a été condamné à 3 mois de prison.

LA MORT ÉTRANGE D'UN ANGLAIS PRÈS DE MONS

Nous avons signalé hier, les circonstances curieuses de la mort, dans les environs de Mons, à Nimy, d'un ancien soldat anglais, Thomas Lyons, à la suite d'une morsure que lui fit le fils de son amie.

L'enquête a établi que Lyons avait fait la connaissance de son amie, Mme Veuve Delmer, à Auchel, et que c'est en 1923 qu'il vint se fixer avec elle à Nimy, ainsi d'ailleurs que le fils Delmer, âgé de 22 ans. Tout alla bien jusqu'au jour où Mme Vve Delmer eut à se plaindre de l'attitude de son fils. En effet, celui-ci, d'un naturel très paresseux, abandonnait successivement les emplois que sa mère parvenait, malgré les sévérités des temps, à lui trouver et plutôt que de collaborer avec Lyons à l'entretien de la maison, il se laissait aller à la flanerie et à l'inaction. Il en résultait de fréquentes discussions entre Mme Delmer et son fils, sans cependant que jamais Lyons y prit part. Toutefois, il y a une quinzaine de jours, Joseph Delmer réprimandé une fois de plus sur son incorrigible défaut, entra dans une violente colère et alla même jusqu'à frapper sa mère d'un violent coup de poing à la poitrine. Pour empêcher que son fils ne renouvelat cette odieuse brutalité, M. Lyons s'interposa et c'est à ce moment que Joseph Delmer, au paroxysme de la fureur, le mordit cruellement à la main. On connaît les suites tragiques de cette lamentable affaire.

Les recherches en vue de retrouver Joseph Delmer sont activement poursuivies et la Sûreté française a été alertée.

Ajoutons encore que l'infortuné Lyons et Mme Vve Delmer étaient très estimés dans la commune et que le geste fatal a été vivement commenté.

La noyade mystérieuse d'un Polonais à Noyelles-sous-Lens

On sait qu'on a découvert dans le canal de la Souchez, à Noyelles-sous-Lens le corps d'un Polonais dont les pieds étaient liés et portait des traces de coups de couteau. Le Polonais était un nommé Michel Spachacz, mineur, demeurant à Méricourt-sous-Lens.

Une enquête fut ouverte qui a abouti à l'arrestation des nommés Ladislas Koslowski et Jean Brabonczyk, soupçonnés d'avoir frappé et jeté leur compatriote à l'eau.

Ces deux individus ont été entendus hier par M. Dutilleul, juge d'instruction du Parquet de Béthune.

Ladislas Koslowski a dit au magistrat que lui et son camarade ne connaissaient Spochacz que sous le sobriquet de « Mon oncle ».

Ils auraient fait un repas ensemble le 3 juin et Koslowsky aurait passé la nuit du dimanche chez Spochacz. Le lendemain il se rendit à son travail chez un cultivateur d'Equerchin. Koslowski n'aurait revu Brabonczyk que le 9 juin dans la soirée. Il n'a plus revu Spochacz qui lui avait déclaré qu'il allait travailler dans une ferme de l'Est. En définitive, Koslowski nie énergiquement avoir porté atteinte à la vie de Spochacz.

Un enfant accuse son père

Seulement Koslowski a été contredit par son fils, André âgé de 12 ans. L'enfant a dit au juge que le dimanche 3 juin Spochacz est venu chez eux et a donné de l'argent pour boire. Koslowski a même reçu de l'argent pour payer son loyer.

Spochacz montra son portefeuille qui contenait un certain nombre de billets de banque. Au cours de la conversation Spachacz dit qu'il avait quitté la mine et qu'il devait se rendre en Alsace où il avait du travail. L'enfant ajouta que son père Koslowsky n'avait pas travaillé pendant une semaine et que de plus il ne s'était pas rendu à Equerchin.

Le petit a maintenu ses déclarations malgré les dénégations de son père.

Des contradictions

Quant à Brabonczyk, il déclara qu'il ne connaissait pas Spochacz. Il reconnut bien s'être trouvé en compagnie de Koslowsky au domicile de « Mon Oncle » mais prétend ne connaître rien des coups et de la noyade de Spochacz. Cependant le 5 juin, il but avec Spochacz et Koslowski, puis le soir, ils allèrent chez un nommé Antoine Franck, rue Briquet à Billy-Montigny, où ils mangèrent du lard avec des haricots. Les Polonais burent beaucoup et lorsqu'ils sortirent de chez Franck, Brabonczyk était ivre.

Le lendemain Brabonczy rencontra Koslowski, cité du Maroc mais il ne fut plus question de Spochacz.

Antoine Franck qui a été entendu précisa que Brabonczyk avait mangé chez lui, mais contredit Brabonczyk qui dut accompagner Spochacz en sortant de chez lui.

Après l'interrogatoire, les deux Polonais ont été reconduits en prison. Ils seront prochainement soumis à un nouvel interrogatoire.

LA RÉCEPTION, au Touquet-Paris-Plage DES DIRECTEURS DES QUOTIDIENS RÉGIONAUX

Ils furent accueillis avec magnificence par la Municipalité et la Société des Grands Hôtels

Le Touquet-Paris-Plage représente la victoire totale, prodigieuse du génie humain sur la traîtrise des flots et du sable mouvant. Les dangers de ces deux éléments furent méthodiquement repoussés par la tenace intelligence de plusieurs hommes, qui avaient une foi profonde en les destinées brillantes de ce pays livré aux attaques incessantes d'une mer furieuse et perfide.

Sur les sables légers et inconstants s'éleva une forêt puissante. Entre les frondaisons des hêtres, des bouleaux, des pins surgirent des villas somptueuses. Très rapidement, le Touquet-Paris-Plage, révélé à l'aristocratie fortunée par une large publicité, devint un centre de villégiatures mondaines.

La Municipalité et la Société des Grands Hôtels travaillèrent de concert pour élargir le rayonnement de cette station élégante. Elles atteignirent l'objectif convoité et s'efforcent de maintenir sa puissance d'attraction.

Les récentes réalisations, la surveillance étroite de l'achat des terrains et de la construction des habitations établies dans le respect d'un style uniforme, clair et séduisant, ne sont que la continuité active d'un dessein qui prétend maintenir au Touquet-Paris-Plage, la nécessité d'une tradition jeune, mais rigoureuse : celle de l'esthétique et de la distinction raffinées.

C'est sur cette plage à la mode que les Directeurs des Quotidiens terminèrent, ainsi que nous le disions hier, leur périple dans nos régions du Nord. Ils furent accueillis chaleureusement ; la Municipalité et la Société des Grands Hôtels du Touquet-Paris-Plage leur témoignèrent, par la munificence des réceptions, l'estime en laquelle ils tiennent les représentants de la Presse régionale française.

Le dîner au Casino de la Forêt

Le dîner au Casino de la Forêt, servi jeudi, à 21 h. 30, fut une des belles manifestations d'élégance de l'avant-saison. De nombreuses personnalités locales y assistaient. On remarquait, à la table d'honneur : MM. Pouget, maire du Touquet-Paris-Plage ; Aboudaram, président de la Société des Grands Hôtels du Touquet-Paris-Plage; Rochard, préfet du Pas-de-Calais ; Peiletier, sous-préfet de Montreuil ; Rénier, directeur de l'Agence Havas ; Baschet, directeur de l' « Illustration », et Madame; Coirat, ex-garde des Sceaux, journaliste; Ferré, président de la Presse Républicaine Départementale, et Madame ; Mme Reboux, directrice du « Journal de Roubaix » ; MM. Beurrageas, président du Syndicat des Quotidiens régionaux ; Langlais, directeur de la « Dépêche » ; Dubar, co-directeur de l' « Echo du Nord ».

Notre journal était représenté par M. Peivent, directeur des services, et Madame.

Le repas, conçu selon les lois savoureuses d'une gastronomie parfaite, s'agrémenta d'une partie artistique remarquable Les danseurs de caractère : Doris Nilis et Serge ; Germaine Sablon, dans son répertoire, et l'orchestre Bruno Coquatrie, rivalisèrent de grâce, de talent, de virtuosité, pour charmer les convives.

Au dessert, M. Pouget, qui présidait cette admirable et ravissante soirée, donna la parole à MM. Aboudaram, Baschet, Ferré, Coirat et Beurrageas.

M. Abeudaram, au nom de la Société des Grands Hôtels du Touquet-Paris-Plage, souhaita la bienvenue aux Directeurs des Quotidiens régionaux et à leurs compagnes. Il précisa les bienfaits de collaboration étroite entre la Presse et la Société des Grands Hôtels.

M. Ferré rappela les origines de la fondation de Paris-Plage. Il remercia la Société des Grands Hôtels de l'amabilité manifestée envers les Directeurs des Quotidiens régionaux.

M. Baschet s'associa aux hommages rendus aux hôtes de ses confrères de la Presse régionale ; son discours, spirituel, fut vivement goûté.

M. Beurrageas remercia également la Municipalité et la Société des Grands Hôtels.

M. Pouget salua en termes aimables les Directeurs des Quotidiens régionaux et affirma sa conviction qu'ils emporteraient du Touquet-Paris-Plage un souvenir charmant.

M. Coirat, ex-garde des Sceaux et chroniqueur de grand talent, précisa la valeur de Paris-Plage en tant que centre de relations entre les amis d'outre-Manche et la France.

La soirée se termina dans les salons de jeu, ouverts gracieusement aux invités par la Direction du Casino.

L'apéritif d'honneur à la piscine

Après une rapide visite du Touquet-Paris-Plage, effectuée hier matin, les Directeurs des Quotidiens régionaux assistaient à l'apéritif d'honneur offert par la Municipalité, à la Piscine, à 11 h. 30.

La Piscine, qui s'élève face à la mer parcourue par une écume suspendue à la pointe des vagues comme de délicates et fragiles mousselines, était le théâtre d'exhibitions nautiques. Ces exhibitions soulevèrent de nombreux applaudissements.

Rassaslés de plongeons et de démonstrations présentés par d'excellents nageurs, les Directeurs des Quotidiens régionaux pénétrèrent dans le Bar de la Piscine

M. Pouget, maire du Touquet-Paris-Plage, les reçut officiellement et porta un toast à ses invités et à leurs compagnes.

Avant de quitter définitivement la ville, ils assistèrent à un thé offert par M. Ferré, co-directeur de l' « Echo du Nord », dans sa villa du Touquet.

Les Directeurs des Quotidiens régionaux quittèrent Le Touquet-Paris-Plage dans la soirée. Ils emportèrent de leur rapide séjour dans cette cité merveilleuse une inoubliable impression de faste